



L'honorable
Jean-Pierre Archambault
Juge coordonnateur

Communiqué important Pour les avocats et les parties

Nouvelles salles temporaires

**Cour du Québec
Chambre civile
et Chambre criminelle et pénale
Laval–Laurentides–Lanaudière–Labelle**

Palais de justice de Saint-Jérôme

Dans la foulée de l'arrêt Jordan en matière criminelle, la Coordination de la Cour du Québec région de Laval, Laurentides, Lanaudière, Labelle, a procédé à ouvrir de nouvelles salles en Chambre criminelle.

Ainsi, **à compter du 29 mai 2017**, la **salle B1.02** située dans l'édifice principal du Palais de justice de Saint-Jérôme utilisée jusqu'à ce jour par la Chambre civile de la Cour du Québec **sera utilisée par la Chambre criminelle.**

La **salle B1.03** pourra elle aussi être utilisée par la Chambre criminelle de façon ponctuelle à compter cette date.

Les dossiers qui doivent procéder dans ces deux salles seront redirigés dans d'autres salles selon la disponibilité des salles au Palais de justice et au 85 de Martigny. En conséquence, ces changements de salles seront faits hebdomadairement.

Deux nouvelles salles ont été aménagées au rez-de-chaussée de l'édifice situé au 85 de Martigny à Saint-Jérôme, adjacent au Palais de justice. Il s'agit des salles **85A et 85B**.

Ces salles seront utilisées par la Chambre civile pour y entendre les dossiers qui devaient procéder dans la salle B1.02 et B1.03 et par la Chambre criminelle pour y entendre des dossiers en matière pénale.

Si vous avez des dossiers qui doivent procéder en salle B1.02

Soyez avisés que ceux-ci procéderont plutôt en salle 85B, et ce, à moins qu'une autre salle devienne disponible dans le Palais de justice cette journée-là.

Une signalisation indiquera comment vous rendre du Palais de justice à la salle 85B du 85 de Martigny.

La même situation pourra se produire avec les dossiers en matière civile et en matière pénale qui doivent procéder en salle B1.03, ces dossiers procéderont alors en salle 85A.

Nous vous invitons à vérifier avec le greffe de la Cour du Québec la veille de l'instruction de votre dossier pour savoir si votre dossier procède toujours dans la salle B1.02 ou B1.03 ou s'il est transféré en salle 85A ou 85B dans l'édifice du 85 de Martigny. Sinon, un affichage devant les salles B1.02 et B1.03, vous indiquera dans quelle salle procéder la journée de l'instruction.

Nous nous excusons pour les inconvénients que ces changements de salles peuvent vous créer. Soyez assurés qu'ils sont faits dans le meilleur intérêt de l'administration de la justice et des justiciables.